

## AIDES FINANCIERES AU 01/01/2021

### Les examens de tares oculaires

- 1) Le système d'accompagnement pour le financement des tares oculaires est modifié, en favorisant l'accès à tous les ophtalmologues agréés SCC.
  - Les journées organisées avec le Dr Chaudieu au tarif préférentiel de 40 € restent d'actualité.  
Toutefois l'AFBC ne prendra plus en charge les frais de déplacement du Dr Chaudieu, par souci de mutualisme et de diminution de l'empreinte carbone.
  - Les examens effectués avec les autres ophtalmologues agréés SCC ont un coût supérieur.
  - Une subvention sera octroyée à la structure organisatrice de ces journées qui reversera à chaque propriétaire adhérent, tout ou partie, sous condition que l'AFBC reçoive les résultats des examens.
  - Les journées devront être annoncées au calendrier d'organisation des journées de dépistage sur le site de l'AFBC pour être accessible à tous les adhérents.  
La subvention de 10 € par chien testé sera versée à réception des certificats de tare oculaire par l'AFBC.

Cette subvention est de 10 € par chien testé.

- 2) Sur la demande du Dr Pascale QUIGNON (CNRS Rennes) et pour ses travaux de recherche, il serait souhaitable que les chiens « suspects » soient testés de nouveau l'année suivante.  
La comparaison de ces 2 « photos » permettra d'étudier l'évolution ou non de la maladie.  
Pour favoriser cet examen, l'AFBC prendra en charge financièrement la totalité du coût de ce « repassage des suspects » pour nos adhérents et avec l'envoi des résultats.  
Un mail d'alerte sera envoyé aux propriétaires par notre secrétariat tous les ans.

### Les confirmations

Les associations peuvent organiser des journées dédiées à la confirmation.  
Sur demande, elles reçoivent 100 €/journée